

COMMUNE DE  
LOUVERNÉ

PERMIS DE CONSTRUIRE  
DELIVRE PAR LE MAIRE A

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 053-215301409-20230411-PC23K1008-AI

Demande déposée le 28/02/2023 complétée le

N° PC 53 140 23K1008

Par : Monsieur Madame DELAUNAY MARTIAL ET  
CHRISTINE  
Demeurant à : 77 RUE NATIONALE  
53950 LOUVERNE  
Pour : Construction d'un carport  
Sur un terrain sis à : 2 IMPASSE DE L'EUCHE  
53950 LOUVERNE  
AC 0029 - Superficie du terrain 305 m<sup>2</sup>

Destination : Habitation

LE MAIRE

Vu la demande de permis de construire susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone UA-2,  
Vu les pièces reçues le 28/03/2023,

## ARRETE

### ARTICLE 1 -

Le permis de construire est accordé.

### ARTICLE 2 -

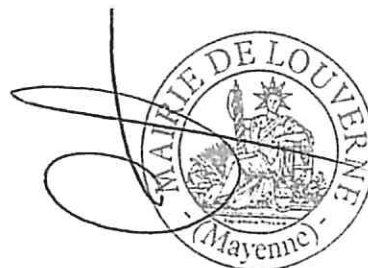
La construction sera édifiée à l'aplomb de la limite de propriété sans intervalle, ni débord de toit sur le fonds voisin. Les eaux pluviales seront récupérées sur le fonds du demandeur.

### TAXE -

En application du décret du 25/01/2012 relatif à la réforme sur la fiscalité de l'aménagement, le projet est soumis à la Taxe d'Aménagement dont l'assiette et le recouvrement seront mis en œuvre par les services de l'Etat.

LOUVERNE, le 11/04/2023

Le Maire, Sylvie VIELLE



MISE EN LIGNE LE : 12/04/23

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 02/03/2023

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.